

Finance une partie des licences UNSS (association sportive du collège),

**. ALIMENTE LA
CAISSE DU FOYER ET
FOND LE D'ENTRAIDE**



Participe aux sorties culturelles subventionnées par le FSE, à la campagne d'intérêt public (quinzaine de l'école publique, tombola des pupilles de l'école publique...)

Finance les différents clubs (Différents suivant les années)

(Exemple : club lecture, club échec, club manga ...)

En application de l'article III-8 du règlement Intérieur du collège, nous vous invitons à cotiser pour le F.S.E, la somme de **12 euros** pour le premier enfant et **6 euros** pour chacun des suivants.

Pour des raisons de comptabilité, nous préférons un règlement par chèque à l'ordre du foyer socio-éducatif. (**Mettre au dos le nom, prénom, la classe**).